CONTROLE DES MUTATIONS
REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2026

Réunion en consultation électronique

Présents : Mmes ESTEVES FRAGA – BOESSO – MM. ANDRIEUX – BOESSO – DUGENY – DUCOS – NAHUM – RICHE

Assiste : Mme BAPTISTA

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 119 euros.

1/ Dossier en instance de la C.R.C.M. du 07/08/2026

541254 F.C. DU HAUT QUERCY – date opposition : 10 Juillet 2026
CAMARA Mohamad – Libre / Senior
Nouveau Club : 534318 O. LARCHOIS LA FEUILLADE
Raison financière : *« Licence non payée, Merci de se rapprocher de notre Président - Philippe HOUILLON pour régler la situation. »*
Décision : La Commission a statué sur ce dossier en date du 31 Juillet 2026 et du 07 Août 2026. Elle a demandé au club quitté de lui transmettre une preuve de relance pour la cotisation 2025/2026.
La Commission prend connaissance ce jour d'un courriel du club quitté daté du 20 Août 2026 indiquant ne pas avoir de preuve de relance par mail les relances ayant été effectuées par téléphone.
Licence mutation accordée au 09 Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.
Copie à la Ligue de Football d'Occitanie.

Prochaine réunion fixée au vendredi 11 Septembre 2026.

NAHUM Kevin
Président de séance,

BAPTISTA Anne-Sophie,
Secrétaire de séance

Procès-Verbal validé le 10 Septembre 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la L.F.N.A..